LES TROPHÉES du COMMERCE

Une initiative

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

MODE OPÉRATOIRE

2026-2027[1]

Les *Trophées du Commerce – une initiative CCI* visent à

- Mettre en avant les territoires, leurs commerçants méritants et leurs unions commerciales ;
- Réaffirmer le rôle central de vos CCI dans la valorisation du commerce de l'économie de proximité et dans la revitalisation des centres-villes et centre-bourg ;
- Donner au réseau CCI une aura médiatique nationale.

L'édition 2025-2026 a été un grand succès avec 98 CCIT participantes, plusieurs milliers de candidats, 377 lauréats récompensés au niveau local[2], d'importantes retombées médiatiques et une cérémonie nationale rassemblant 250 personnes au ministère du Travail et de la Solidarité en présence de deux ministres.

Sommaire du document

Deux catégories de prix 2

Une sélection sur 3 niveaux : local, régional, national 2

La catégorie Commerçants 3

QUI PEUT PARTICIPER ? 3

LES PRIX 4

LES ETAPES DE SELECTION – *Catégorie Commerçants* 4

La catégorie Unions de commerçants 7

LES PRIX 8

LES ETAPES DE SELECTION – *Catégorie Unions des commerçants* 9

⚠ Ce symbole signale des modifications par rapport à l'édition précédente

[1] Les Trophées du Commerce ont vocation à être un événement biennal (sur 2 ans). Cependant, pour profiter de la dynamique lancée et en raison des élections consulaires, les élus de la Mission nationale Commerce ont choisi de lancer une nouvelle édition en 2026-2027.

[2] L'édition 2026 ne permettant de remonter que 4 et non plus 5 candidats, la comparaison du nombre de lauréats locaux 2026 vs. 2025 n'est pas possible),

Deux catégories de prix

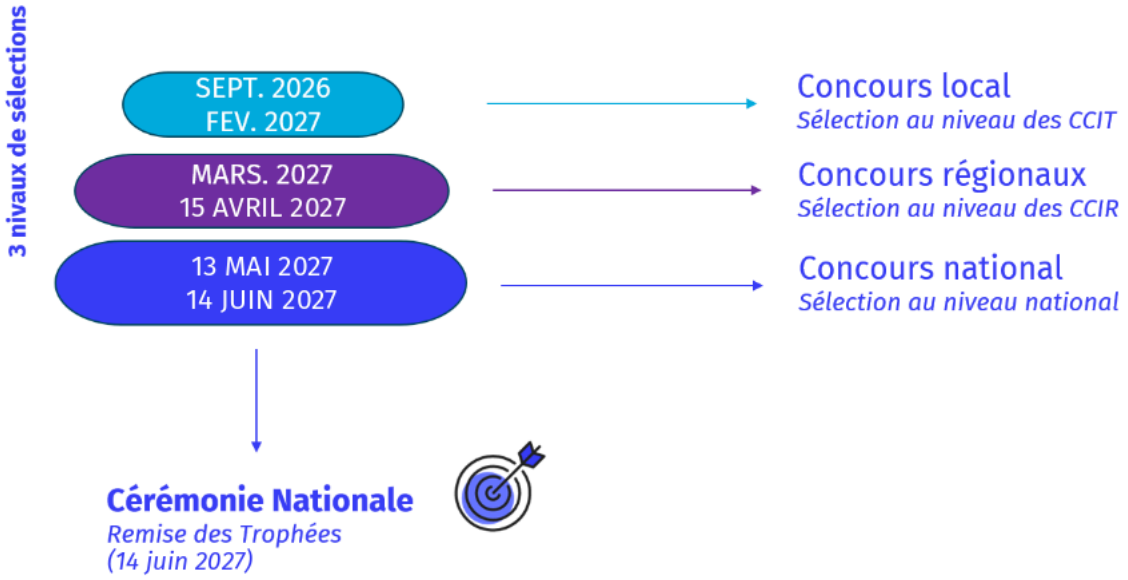
Les *Trophées du Commerce* font l'objet de deux catégories de prix :

- Les prix remis dans **la catégorie « Commerçants »** ;
- Les prix remis dans **la catégorie « Unions de commerçants »**.

Une sélection sur 3 niveaux : local, régional, national

Quelle que soit la catégorie de prix, les *Trophées du Commerce* font l'objet d'une sélection sur 3 niveaux géographiques :

- Au niveau territorial par les CCI territoriales ;
- Au niveau régional par les CCI régionales ;
- Au niveau national par un jury national.



La catégorie Commerçants

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les *Trophées du Commerce* sont organisés sur **l'ensemble du territoire français**.

Peuvent candidater les entreprises, ayant au moins deux exercices comptables[3], suivantes :

- Les commerces de détail indépendants, isolés ou en réseau (coopérative de détaillants, franchise, partenariats, ...)[4] ;
- Cafés et restaurants traditionnels ou rapides ;
- Les commerçants non sédentaires ;
- Les prestataires de services suivants :
  - Agences immobilières ;
  - Agences de Services à la personne (nettoyage domestique et autres services aux particuliers) ;
  - Activités d'enseignement de la conduite (auto-école) ;
  - Activité d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
  - Agences de voyage ;
  - Centres de remise en forme et salles de sport ;
  - Cordonneries, clés minute et autres réparations domestiques ;
  - Dépôts-vente divers ;
  - Concessionnaires et garagistes (Vente, réparation automobile, cycle et motocycle, bateau) ;
  - Imprimeries de proximité (services de photocopie) ;
  - Serrurerie, blindage de portes, alarmes, sécurité ;
  - Salons de coiffure, Instituts de beauté (soins de beauté et du corps, onglerie) ;
  - Services funéraires ;
  - Pressing blanchisserie, laverie libre-service, boutiques de retouches ;
  - Lavage auto, moto... ;
  - Boutiques de locations diverses : matériel de bricolage ou domestique, véhicules, ... ;
  - Salon de toilettage animalier, pensions animales, dressage ;
  - Studio de photographies ;
  - Vente, maintenance et reconditionnement informatique et de téléphonie ;
  - Loisirs indoor (escape game, bowling, jeux pour enfants,...)

Le concours n'est **pas ouvert au commerce de gros, aux hébergements (hôtels, gites et chambres d'hôtes), ni aux pure-players du e-commerce.**

Pour des raisons d'impartialité, les commerces gérés directement par des élus CCI membres du Bureau de la CCI ou du jury local sont écartés de la participation.

[3] Pour le prix Entrepreneuriat, les candidats peuvent avoir moins de deux ans d'existence « jeunes pousses »
[4] Tous secteurs (alimentaire, équipement de la personne, équipement du foyer, bricolage, jardinage-animalerie, culture et loisirs, hygiène et santé, auto-moto)

LES PRIX

PRIX ENTREPRENEURIAT – Commerce entreprenant

Récompense les commerces offrant de belles perspectives de croissance, que ce soit dans le cadre d'une « jeune pousse », d'une reprise, ou d'une entreprise bien installée qui présente un fort développement commercial. Pour ce prix les entreprises candidates peuvent avoir moins de deux ans d'existence.

PRIX INNOVATION – Commerce innovant

Récompense les commerces proposant des techniques de vente, un concept commercial, des services complémentaires destinés aux clients ou des procédures internes (conservation des produits, logistique, management, ...) **porteuses d'innovation et/ou d'originalité.** Les produits innovants, ainsi que les innovations liées au développement durable ne sont pas concernés.

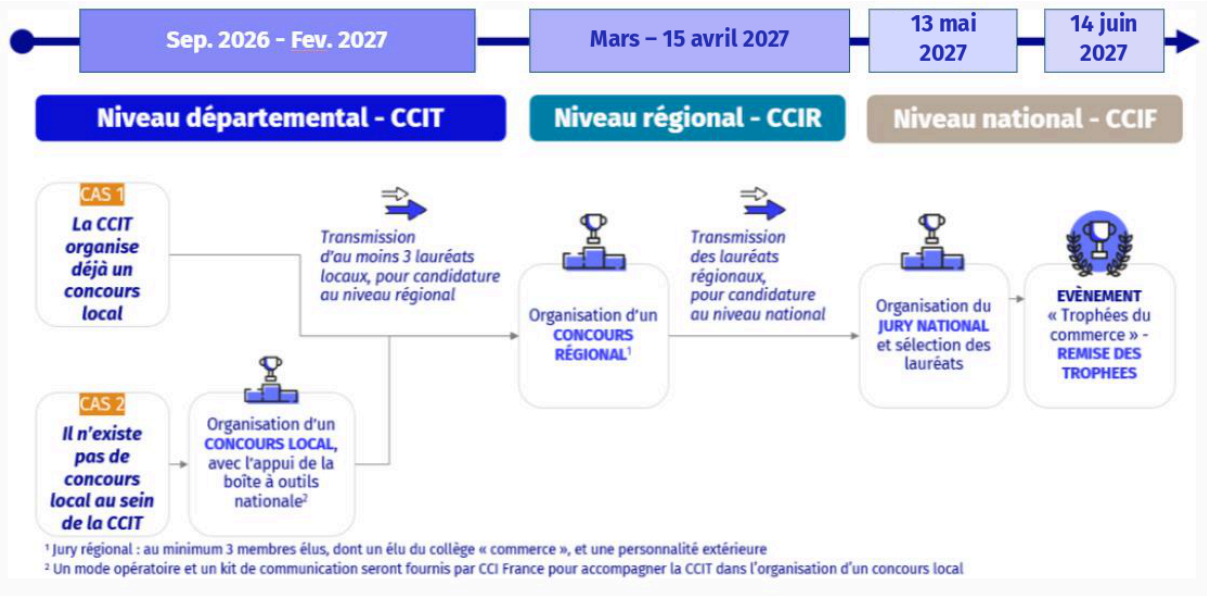
PRIX DEVELOPPEMENT DURABLE – Commerce durable

Récompense les commerces ou services pour lesquels **la transition écologique et/ou l'économie sociale et solidaire sont des leviers de développement économique** et qui intègrent dans leurs opérations et leur stratégie les préoccupations sociales et environnementales. Ce prix prend en compte les 3 piliers du développement durable et notamment le développement du personnel (apprentissage, formation continue, etc.)

PRIX QUALITE – Expérience client

Récompense les commerces ou services pour la qualité de leur accueil clients, leur vitrine, le design de leur boutique ou toute autre initiative **au service d'une meilleure expérience client**.

LES ETAPES DE SELECTION – *Catégorie Commerçants*



Niveau territorial - CCIT

Calendrier

Chaque CCIT devra désigner ses lauréats au plus tard **le 15 février 2027**.

Sélection et transmission des dossiers de candidature à la CCIR

Chaque CCIT devra remonter au niveau régional **au minimum 3 et au maximum 4 lauréats**. Il ne peut y avoir qu'un lauréat par prix. Il y aura donc a minima 3 thèmes de prix parmi les lauréats remontés. Pour toute dérogation à ces règles la CCIT devra contacter directement CCI France (tropheesducommerce@ccifrance.fr).

Les lauréats peuvent être désignés :

- CAS 1 : Soit à travers un concours local déjà en place ;
- CAS 2 : Soit par l'organisation d'un concours local qui peut être inspiré du règlement en pièce-jointe.

Les dossiers des lauréats, quel que soit leur mode de désignation, devront être remontés à la CCI régionale par la CCI territoriale accompagné de la FICHE DE TRANSMISSION disponible en pièce-jointe au présent mode opératoire. Vous retrouverez la liste des référents régionaux en annexe 2.

Pour le prix Entrepreneuriat, les candidats devront obligatoirement préciser l'évolution de leur chiffre d'affaires et, le cas échéant, l'évolution de leur nombre de salariés (voir la partie « Information administrative » dans le modèle de formulaire de candidature).

CAS 1 : LA CCIT ORGANISE DEJA UN CONCOURS LOCAL

- Pour les concours locaux déjà en place, les CCIT pourront transmettre au niveau régional le dossier de candidature préexistant, accompagné de la fiche de transmission Trophées du Commerce.
- Si le concours local ne prévoit pas de dossier de candidature, la CCIT devra remplir avec chaque lauréat local le modèle de formulaire présent en pièce-jointe, et compléter par des pièces justificatives dont la vidéo.
- Si le concours local prévoit plus de vainqueurs qu'il ne peut en être transmis, la CCI territoriale met en place un comité de sélection selon ses propres modalités.
- Il est possible de transmettre le dossier d'un candidat primé localement en N-1 par rapport à l'année des Trophées du Commerce (2026 pour 2027, etc.).

Voir annexe 1 pour la liste des concours locaux

CAS 2 : IL N'EXISTE PAS DE CONCOURS LOCAL ORGANISE PAR LA CCIT

Pour les CCIT qui n'ont pas de concours, un kit en ligne est mis à disposition permettant de les accompagner dans l'organisation d'un concours local. Ce kit comporte :

- Une proposition de règlement du concours ;
- Une proposition de formulaire de candidature ;
- Un kit de communication (illustrations, flyers, modèle de mailing, …)

Le dossier de candidature devra être rempli par le candidat avec l'aide de sa CCIT.

Le mode de remise des trophées locaux, ainsi que les éventuelles récompenses et lots remis aux commerçants seront fonction du règlement du concours local. **En cas de mise en jeu de lots avec une valeur pécuniaire importante, pensez à faire relire le projet de règlement par un juriste.**

Il est fortement recommandé aux CCIT d'insister pour l'ajout aux dossiers de candidature d'une courte vidéo avec le commerçant qui « pitch » sa candidature selon le modèle indiqué en annexe 2. Cette vidéo sera obligatoire au niveau régional.

L'objectif est d'être en mesure de remonter au moins 3 dossiers de candidature remplis d'ici le 15 février 2027. Le sourcing des candidats, au-delà de la communication, peut s'appuyer sur tout type d'opération en place (Eco-défis, Préférence Commerce, Baisse les Watts, programmes régionaux…)

Lien cliquable : Voir le kit de communication en ligne

Niveau régional - CCIR

Composition du Jury

Chaque CCIR réunit un jury pour sélectionner un vainqueur régional par prix.
La composition du jury est laissée à l'appréciation des CCIR, le jury devra cependant comporter :

- **au moins 3 élus CCIR, dont un élu du collège « commerce »** ;
- **au moins 3 personnalités extérieures neutres (préfecture, partenaire, sponsor, …)**

Calendrier

Chaque CCIR devra transmettre les dossiers de candidature des lauréats régionaux à CCI France **au plus tard le 15 avril 2027**. Un espace en ligne est prévu à cette adresse :

Exceptions :

- En cas d'absence totale de lauréats locaux transmis dans un prix, la CCI régionale n'a pas d'obligation de transmettre de candidat pour ce prix au niveau national.
- En cas de lauréat local unique dans l'une des catégories, le jury régional sera souverain pour la transmettre ou non au niveau national.

Niveau national – CCI France

Composition du Jury

Un jury national composé d'élus CCIR et de partenaires (ministère, organisations professionnelles, sponsors…) se réunira pour désigner les lauréats (4 prix) et leurs dauphins.

Trophées remis

Outre les 4 prix principaux, pourront éventuellement être remis :

- Un trophée coup de cœur du jury national.
- Un trophée de l'année mettant particulièrement en avant l'un des quatre lauréats.
- Un trophée remis par un sponsor principal du concours national, selon la convention établie avec CCI France.
- D'autres trophées accessit décidés par le jury national, dans la limite de 8 récompenses au total pour la catégorie Commerçants.

Lots

Les *Trophées du Commerce* sont des récompenses honorifiques qui engendrent de la visibilité nationale et locale. Le commerçant lauréat est invité à une remise de trophée nationale, il reçoit plusieurs outils de communication (trophée, diplôme, sticker) et fait l'objet de communication par CCI France.

Aucun lot pécunier ne sera remis au niveau national.

La catégorie Unions de commerçants

Les *Trophées du Commerce, une initiative CCI* récompensent également les unions de commerçants ou d'autres formes locales de promotion des commerçants (exemple : les « commerçants-référents » à Limoges).

La catégorie « Unions de commerçants » fonctionne comme la catégorie « Commerçants » (voir supra) sauf qu'il est possible au niveau local de parrainer des unions de commerçants plutôt que d'organiser une compétition entre elles.

Les élus de la Mission nationale Commerce souhaitent mettre particulièrement en avant les actions réalisées par les unions de commerçants plutôt que la structure. Les actions récompensées seront ainsi diffusées et permettront d'inspirer d'autres unions de commerçants.

LES PRIX

Les 4 thèmes de prix correspondent aux tailles des territoires dans lesquelles se situent le siège des unions de commerçants, ainsi qu'une catégorie pour les fédérations d'unions :

TERRITOIRE DE MOINS DE 5 000 HABITANTS

Peuvent candidater les unions de commerçant, ou équivalent, présentes dans des communes ou territoires dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

Si l'union de commerçants vise à rassembler tous les commerçants d'une commune, ou que c'est la seule union de commerçants, le critère retenu est la population de la commune.
Si l'union de commerçants représente un quartier ou un territoire, la CCI doit expliquer comment elle calcule le nombre d'habitants.

TERRITOIRE DE 5 000 A 10 000 HABITANTS

Peuvent candidater les unions de commerçant, ou équivalent, présentes dans des territoires comptant entre 5 000 et 10 000 habitants.

Si l'union de commerçants vise à rassembler tous les commerçants d'une commune, ou que c'est la seule union de commerçants, le critère retenu est la population de la commune.

Si l'union de commerçants représente un quartier ou autre territoire, la CCI doit expliquer comment elle calcule le nombre d'habitants.

TERRITOIRE DE 10 000 A 50 000 HABITANTS

Peuvent candidater les unions de commerçant, ou équivalent, présentes dans des territoires comptant entre 10 000 et 50 000 habitants.

Si l'union de commerçants vise à rassembler tous les commerçants d'une commune, ou que c'est la seule union de commerçants, le critère retenu est la population de la commune.

Si l'union de commerçants représente un quartier ou autre territoire, la CCI doit expliquer comment elle calcule le nombre d'habitants.

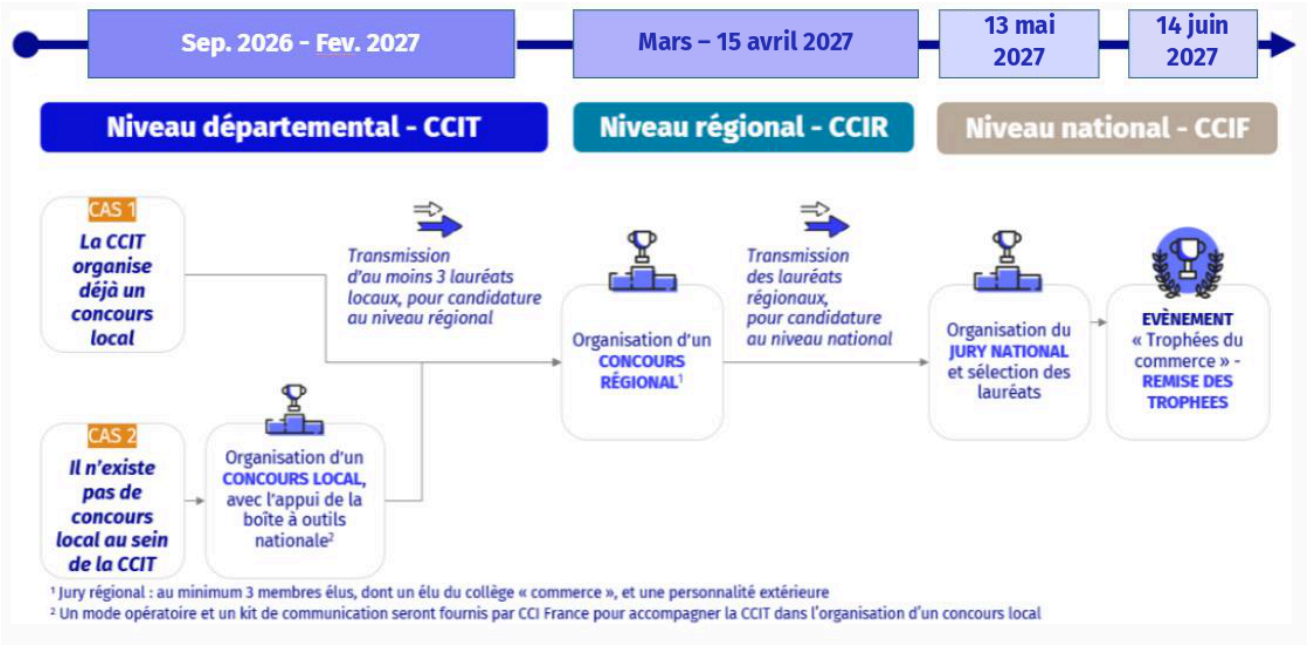
TERRITOIRE DE PLUS DE 50 000 HABITANTS

Peuvent candidater les unions de commerçant, ou équivalent, présentes dans des territoires comptant plus de 50 000 habitants, sans fourchette haute. Sont ainsi visées les unions de commerçants des grandes métropoles ou les fédérations d'unions de commerçants.

Si l'union de commerçants vise à rassembler tous les commerçants d'une commune, ou que c'est la seule union de commerçants, le critère retenu est la population de la commune.

Si l'union de commerçants représente un quartier ou autre territoire, la CCI doit expliquer comment elle calcule le nombre d'habitants.

LES ETAPES DE SELECTION – *Catégorie Unions des commerçants*



Niveau territorial - CCIT

Calendrier

Chaque CCIT devra remettre les dossiers « Union des commerçants » au plus tard le **15 février 2027**

Transmission des dossiers au niveau régional

Chaque CCIT devra remonter au niveau régional au **minimum 1 et au maximum 3 dossiers**. Il n'est pas possible de remonter plus d'un dossier par prix. Pour toute dérogation à ces règles la CCIT devra contacter directement CCI France (tropheesducommerce@ccifrance.fr)*

Les unions de commerçants peuvent être désignées :

- CAS 1 : Soit à travers un concours local déjà en place ;
- CAS 2 : Soit par l'organisation d'un concours local qui peut être inspiré du règlement en annexe.
- CAS 3 : Soit par parrainage de la CCIT.

Les dossiers des lauréats, quel que soit leur mode de désignation, devront être remontés à la CCI régionale par la CCI territoriale accompagnés de la FICHE DE TRANSMISSION UC disponible en pièce-jointe au présent mode opératoire.

Il est demandé aux unions de commerçants d'indiquer obligatoirement quelques informations chiffrées (budget, nombre d'adhérents, cotisations, salariés).

Niveau régional - CCIR

Composition du jury régional

La constitution du jury régional est identique à celui de la catégorie Commerçants (voir supra). Le jury se réunit pour sélectionner un vainqueur régional par prix.

Calendrier

Chaque CCIR devra transmettre les dossiers de parrainages retenus au niveau local à CCI France sur l'espace en ligne WIIN **au plus tard le 15 avril 2027**.

Remarques :

- En cas d'absence totale de dossiers transmis pour un des 3 prix, la CCI régionale n'a pas d'obligation de transmettre de lauréat pour cette catégorie au niveau national.
- En cas de dossier unique pour un des prix, le jury régional est souverain pour le transmettre ou non au niveau national.

Niveau national – CCI France

Composition du Jury

Un jury national composé d'élus CCI et de partenaires (ministère, organisations professionnelles, sponsors...) se réunira pour désigner les lauréats par prix (4 prix).

Remise des trophées le 14 juin 2027

Outre les 4 prix principaux, pourront éventuellement être remis :

- Un trophée coup de cœur du jury national.
- Un trophée de l'année mettant particulièrement en avant l'un des trois lauréats.
- Un trophée remis par un sponsor principal du concours national, selon une convention établie avec CCI France.
- D'autres trophées accessit décidés par le jury national, dans la limite de 6 récompenses au total pour la catégorie Unions de commerçants.

En cas d'absence totale de lauréats régionaux transmis dans un prix, la CCI nationale n'a pas d'obligation de remettre de prix.

Les *Trophées du Commerce* sont des récompenses honorifiques qui engendre de la visibilité nationale et locale. L'union de commerçant lauréate est invitée à la remise des trophées nationaux, elle reçoit plusieurs outils de communication (trophée, diplôme, vitrophanie) et fait l'objet d'un communiqué de presse et de communication sur les réseaux CCI France.

Aucun lot pécunier ne sera remis au niveau national.

ANNEXE 1 – Référents régionaux

Région	Référent régional	mail
AUVERGNE RHONE-ALPES	Laurent KLEINPRINTZ	l.kleinprintz@auvergne-rhone-alpes.cci.fr
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Séverine DESSOLIN	s.dessolin@metropoledebourgogne.cci.fr
BRETAGNE	Armand GOSME	armand.gosme@bretagne.cci.fr
CENTRE VAL-DE-LOIRE	RACE Benedicte	benedicte.race@centre.cci.fr
CORSE	Christophe GRAZIANI	c.graziani@ccihc.fr;
DROM-ILES DE GUADELOUPE	Véronique BELLON-SOREZE ; Sabrina CHARLES	v.bellon-soreze@guadeloupe.cci.fr; s.charles@guadeloupe.cci.fr
DROM-GUYANE	Franck VIEILLOT	f.vieillot@guyane.cci.fr;
DROM-MARTINIQUE	Rodrigue VALLIE	r.vallie@martinique.cci.fr;
DROM-MAYOTTE		
DROM-LA REUNION	David JAVEGNY	david.javegny@reunion.cci.fr
GRAND EST	Catherine Uhlrich	c.uhlrich@grandest.cci.fr
HAUTS-DE-FRANCE	Delphine MOURETTE	d.mourette@hautsdefrance.cci.fr
NORMANDIE	Éléonore Bouyer	eleonore.bouyer@normandie.cci.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Philippe GARCIA	pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr
OCCITANIE	Sophie GUETTA	s.guetta@occitanie.cci.fr;
PARIS ILE-DE-FRANCE	Cathy BOT	cbot@cci-paris-idf.fr
PAYS-DE-LA-LOIRE	Anita MENEUX	Anita.MENEUX@vendee.cci.fr
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Marie-Claire PATTI-ROUX	mc.roux@hautes-alpes.cci.fr

Annexe 2 – Format vidéo

Description technique

- Format standard smartphone : 1920x1080 pixels et 25 images par secondes
- Dans la mesure du possible, le fichier devra faire moins de 10Mo pour pouvoir être envoyé par mail
- Orientation portrait, 9 :16e ou carré 1 :1
- Attention au son ! tourner dans un lieu calme sans bruits parasites

Conseils de préparation :

- parler lentement, avec le sourire, en regardant la caméra
- un plan simple suffit (devant le commerce ou à l'intérieur)
- Maximum 40 secondes

Contenu :

Présenter la « carte d'identité » (votre nom, celui du magasin, le lieu, l'activité, la taille,...) - 10 secondes

« Bonjour, je suis [Nom et prénom], commerçant(e) à [Nom de la ville], accompagné(e) par la CCI [nom de la CCIT], ... »

« Mon commerce, [nom du commerce], est spécialisé dans [activité principale en une phrase claire]. »

Faire acte de candidature – 5 secondes

« Je suis candidat(e) aux Trophées du Commerce, une initiative CCI dans la catégorie [développement durable / innovation / qualité / entrepreneuriat]. »

Présenter ce qui fait la particularité du commerce, sa valeur ajoutée, ce qui le différencie des autres commerces du secteur, pourquoi le commerce devrait remporter le trophée – 2 secondes

« Ce qui fait notre différence, c'est [élément fort : engagement, produit unique, démarche locale, innovation, qualité de service...]. »

(Ne pas hésiter à illustrer avec un exemple concret)

Phrase de conclusion – 5 secondes

« Merci de votre soutien ! » ou « Nous serons ravis de vous accueillir dans notre commerce. »

Ce format est obligatoire pour le concours national.